

DECISION N°2026-04-04-D
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC MAPA N°2025-03

Le Maire de Vieux-Boucau,

VU l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 26-03-13 en date du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés,

VU l'avis de marché n° MAPA 2025-03 lancé en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement de l'extension du camping municipal à Vieux-Boucau, publié le 23 octobre 2025 au BOAMP,

Après analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE

ARTICLE 1 :

d'attribuer le lot du marché de travaux comme suit :

N°3 : RESEAUX DIVERS

Mandataire : SNATP Sud-Ouest

Adresse de l'agence : 2 rue principale 64230 POEY-DE-LESCAR

Co-contractant : MAGELEC

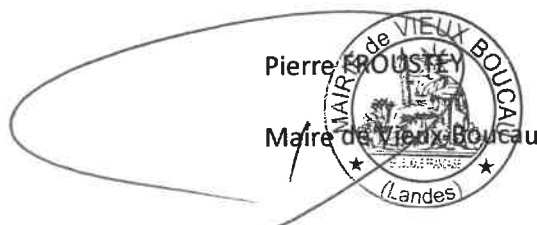
Adresse de l'agence : 33 impasse du Cutiot – ZA Lou Yéné 40140 AZUR

Montant de l'offre : 135 203.00 € HT / 162 243.60 € TTC

ARTICLE 2 :

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité auprès de M le Préfet des Landes et sera rendue compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Elle sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Fait à Vieux-Boucau, le 23 Avril 2026



Pierre FROUSTEY
Maire de Vieux-Boucau
(Landes)

Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Place de la Mairie
40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22
Courriel mairie@vieuxboucau.fr
Site www.vieuxboucau.fr